

Therefore, the motion in amendment was resolved in the negative.

En conséquence, la motion en amendement est rejetée.

Pursuant to Order, the question was put on the motion in amendment of the Honourable Senator Haidasz, P.C., seconded by the Honourable Senator Corbin, that Clause 1 of Bill C-43 at page 2 thereof be amended by adding after line 16 thereof, prior to the final quotation marks of Clause 1:

Suivant l'ordre adopté, la motion en amendement de l'honorable sénateur Haidasz, C.P.; appuyé par l'honorable sénateur Corbin, que l'article 1 du projet de loi C-43 soit modifié, à la page 2, par adjonction, après la ligne 17, avant les dernier guillemets de l'article 1, de ce qui suit:

«Coercion

289. (1) Every person who requires a physician or medical practitioner or nurse or employee of a medical practitioner or other employee of a health care facility, as a condition of their employ or under threat or the fear of any loss, to perform or assist at or otherwise arrange for an induction of abortion is guilty of an offence and is liable on indictment to imprisonment for a term not exceeding two years.

«Coercition

289(1) Est coupable d'une infraction et passible, sur acte d'accusation, d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque exige d'un médecin ou médecin-praticien ou d'un infirmier ou de quelque autre employé d'un médecin ou médecin-praticien ou d'un établissement de santé, comme condition d'emploi ou sous la menace ou la crainte d'une perte quelconque, qu'il pratique un avortement, aide à un avortement ou preuve de quelque autre façon des dispositions pour que soit provoqué un avortement.

Discrimination

(2) Every person who discriminates in any manner against a physician or medical practitioner or nurse or other employee of a medical practitioner or employee of a health care facility or against an applicant for employment in any such health care capacity or against an applicant to medical school or other health care education or against a candidate for certification for the practice of medicine or other health-care who is or is believed to be unwilling to perform or assist at or otherwise arrange for an induction of abortion is guilty of an offence and is liable on indictment to imprisonment for a term not exceeding two years."

Discrimination

(2) Est coupable d'une infraction et passible, sur acte d'accusation, d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque exerce de la discrimination contre un médecin ou médecin-praticien ou un infirmier ou quelque autre employé d'un médecin ou médecin-praticien ou d'un établissement de santé ou contre un candidat à l'admission à l'étude de la médecine ou à quelque autre formation en matière de soins de santé ou contre un candidat à l'admission à la pratique de la médecine ou de quelque autre forme de soins de santé qui répugne—ou qu'on croit répugner—à pratiquer un avortement, à aider à un avortement ou à prendre de quelque autre façon des dispositions pour que soit provoqué un avortement.», est mise aux voix.

The Senate divided and the names being called they were taken down as follows:—

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat, à l'appel des noms, se prononce comme suit:

YEAS — POUR

The Honourable Senators — Les honorables sénateurs

Haidasz
Macdonald
(Cape Breton)

Perrault,
Thériault—4,